



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Des repas de qualité et moins chers pour tous.tes **De l'argent pour les restaurants ASPP !**

Le choix de deux journées exclusivement végétariennes s'est fait sans aucune concertation avec les syndicats. Pour le SUPAP-FSU, la diversification de l'offre dans les restaurants ASPP est une bonne chose si elle permet effectivement d'avoir plus de choix.

L'enjeu immédiat c'est surtout de permettre au maximum de collègues d'accéder à une restauration de qualité et moins chère.

L'ASPP est un organisme financé par la Ville pour proposer de la restauration à moindre coût en fonction du revenu de chacun.e. Ses employé.es sont des salarié.es de droit privé. La gestion de l'ASPP est « paritaire », elle associe des représentant.es des personnels.

Avec l'augmentation du temps de travail (loi de transformation de la fonction publique) et la suppression du temps additionnel pour la pause méridienne, de nombreux.ses collègues prennent moins de temps pour se restaurer, sont plus nombreux.ses à manger à leur bureau, fréquentent moins les restaurants subventionnés.

L'inflation a augmenté tous les coûts et **la subvention de la Ville à l'ASPP reste totalement insuffisante**

Dans les restaurants, la qualité du service se détériore (un personnel moins nombreux souvent débordé, des quantités réduites, des couverts non disponibles...).

La Ville de Paris est la collectivité territoriale la plus riche du pays. Des centaines de millions d'euros ont été dépensés par la Ville pour les JO. **Elle a les moyens de financer une restauration collective de qualité et peu chère.**

Nous revendiquons :

- Un **moratoire sur les prix des repas**
- La **baisse des tarifs**, baisse des droits d'accès qui ne sont pas en lien avec la réalité des rémunérations et mise en place d'un repas dit « social » à moins de 3 euros (demi-traitement, retraité.es...) et tarif équivalent au tarif étudiant CROUS pour les apprenti.es
- Une contribution de la Ville au budget de l'ASPP qui garantisse la qualité et le faible coût des repas : une contribution calculée selon un **pourcentage de la masse salariale et tenant compte de l'inflation**
- L'ouverture de **nouvelles cantines** afin de rendre accessible un restaurant ASPP en moins de 15 minutes pour tous.tes
- Des **tickets restaurants** aux personnels qui ne peuvent pas bénéficier de la restauration collective
- Du **temps de trajet compté comme du temps de travail** pour pouvoir accéder aux cantines (dès à présent pour les collègues dont la santé limite la mobilité)
- **Pour les agent.es en horaires décalés**, l'ouverture de lieux de restauration collective les soirs de semaine et le week-end
- La **diversification** dans l'offre alimentaire (plats végétariens, halal...), comme offre supplémentaire permettant plus de choix

Le SUPAP-FSU propose aux syndicats de la Ville de s'unir pour porter ces revendications ensemble.